Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 2020

**Artikel:** Les écarts de l'Université de Zurich : comment l'UDC et UBS ébranlent

une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais

augure

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014227

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

loisirs, intérêt pour la culture suisse, affinités linguistiques, rapprochement avec des membres de la famille déjà établis en Suisse.

Depuis les années 60, l'immigration reste une pomme de discorde récurrente entre le monde économique à la recherche de main-d'œuvre et une frange variable de la population hostile à la présence étrangère. Dans leur étude, les chercheurs de Neuchâtel distinguent deux origines du rejet de l'étranger: la crainte de la concurrence sur le marché du travail et le refus de

cohabiter avec ceux qui ne partagent pas la même culture ni les mêmes habitudes. Selon l'étude neuchâteloise, une bonne formation favorise l'intérêt pour la diversité et donc une attitude spontanément favorable à l'égard des étrangers.

Dans les années 60, l'immigration était essentiellement celle d'une main-d'œuvre peu qualifiée. La population suisse la moins bien formée, donc *a priori* plus réservée à l'égard des étrangers, se sentait aussi économiquement menacée et avait une double raison de s'opposer à l'immigration.
Aujourd'hui, la situation n'est plus la même. La crainte de la concurrence sur le marché du travail gagne les personnes au bénéfice d'une formation élevée et peut les faire passer dans le camp du rejet de l'étranger.

Les initiatives Schwarzenbach n'ont jamais passé. Le scrutin du 9 février nous dira si la nouvelle situation économique donnera le coup de pouce nécessaire au succès de l'initiative *«blochérienne»*.

## Les écarts de l'Université de Zurich

Comment l'UDC et UBS ébranlent une puissante institution et lui font courir des risques de mauvais augure

Yvette Jaggi - 18 décembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24972

Dans sa 180e année, la plus grande Université cantonale de Suisse, la mieux classée aussi dans les principaux rankings internationaux, se débat sans gloire sur deux champs de batailles inachevées.

A commencer par l'Institut de l'histoire de la médecine dont la restructuration se poursuit difficilement en raison d'une succession d'événements. Ils se résument comme suit: mise à l'écart, puis licenciement en 2012 du conservateur-enseignant et fermeture du musée rattaché à cet Institut dont le directeur et les cadres s'effacent les uns après les autres; en octobre dernier,

licenciement par le rectorat de la professeure ayant renseigné la presse sur nombre de manquements; publication d'une déclaration de soutien signée en une semaine par plusieurs centaines de ses collègues à travers le monde; enfin, conclusion provisoire, réintégration partielle conseillée par un avis de droit déposé peu après.

Le tout ne serait qu'une pénible bisbille académique si le responsable du musée n'était pas le fougueux conseiller national UDC Christoph Mörgeli et si la marche arrière opérée dans le cas de la professeure Iris Ritzmann n'avait entraîné la démission du recteur le 6 novembre dernier. Ce soudain départ ne résout rien mais offre une victoire d'étape, moins à l'exprofesseur et conseiller national Mörgeli qu'à son parti, toujours prompt à critiquer «les élites» et sans doute ravi d'avoir contribué à jeter un certain discrédit sur l'Université.

### Le don intéressé d'UBS

Autre affaire dont les échos ont traversé la Sarine et dont les retombées marqueront durablement la gestion des hautes écoles: le contrat de sponsoring passé le 22 mai 2012 par l'Université de Zurich avec UBS. La plus grande banque suisse financera, par l'intermédiaire d'une fondation constituée *ad hoc*, au maximum cinq chaires ainsi que diverses recherches et activités académiques regroupées en un *UBS International Center of Economics in Society*, pour une somme de cent millions de francs.

A la fin du mois dernier, se conformant à une injonction de la commission de recours des hautes écoles, l'Université a enfin publié la quasi-totalité des dispositions du contrat de 25 pages passé un an et demi plus tôt, en langue anglaise comme il se doit dans le monde du business.

On sait donc désormais qu'UBS elle-même, et pas seulement sa fondation, bénéficie de contreparties directes: en plus d'un institut et d'un grand auditoire à son nom, la banque systémique par excellence peut envoyer ses collaborateurs et partenaires suivre cours et conférences à l'Université et réserve à ses cadres supérieurs le droit de participer à des «échanges périodiques» sur des questions d'économie financière et bancaire. En sens inverse, les titulaires des chaires UBS sont fermement invités à partager leur savoir à l'occasion de manifestations organisées par leur donatrice qui, non contente de son statut de sponsor principal, exige en outre des avantages exclusifs. De son plein gré semble-t-il, l'Université de Zurich s'est engagée à entretenir avec la seule UBS un lien privilégié via «son» International Center bien sûr, mais aussi avec l'Institut préexistant dédié à l'économie politique. En clair, aucune autre société, financière ou pas, ne doit pouvoir conclure un partenariat d'une importance et d'une visibilité analogues à celles obtenues par l'UBS.

### **Autonomie et globalisation**

De l'aveu même du commentateur de la NZZ, les cent millions d'UBS et les conditions posées à leur versement posent avec force la question de l'indépendance de l'Université qu'avait d'ailleurs soulevée un Appel lancé par des professeurs en février dernier. Quid de la liberté de l'enseignement et de la recherche dans une unité où domine le financement privé? Comment établir une structure comptable qui garantisse la transparence des flux de fonds à l'entrée comme à la dépense? On le sait, les comptes des hautes écoles ne brillent pas par leur clarté (DP 1987).

Pour 2011 et 2012, l'Université de Zurich annonce des «contributions provenant de l'économie privée» pour une moyenne de 46,4 millions de francs, soit moins de 4% de son budget. Une proportion minime en valeur, mais évidemment significative du point de vue politique. Et cela, même si l'écart entre le montant et sa portée est beaucoup moins grand que dans le cas des versements effectués par le Pentagone américain aux Universités de Zurich, Berne et Neuchâtel ainsi qu'aux deux

Ecoles polytechniques fédérales. Lesquelles se partageraient bon an mal an un million de dollars pour des projets de recherche à utilité duale, militaire et civile. Modeste contribution, certes, mais dont la révélation récente n'a pas manqué de fâcher des parlementaires, tous partis confondus.

Prudemment, le Fonds national de la recherche scientifique se garde de prendre position et se contente de peser le pour et le contre du financement privé, en mettant face à face, dans la dernière livraison de sa revue Horizons (pages 8-9), deux interlocuteurs aux avis clairement opposés. Markus Müller, professeur de droit public et administratif à l'Université de Berne, craint pour l'indépendance et la crédibilité des hautes écoles. Georg von Schnurbein, professeur assistant de gestion des fondations à l'Université de Bâle, considère que la liberté du scientifique passe aussi par celle du choix de ses sources de financement.

Sur un point cependant, les deux professeurs tombent d'accord. Les Universités se trouvent désormais sous la double pression de la croissance et de la concurrence. Elles doivent produire des résultats facilement mesurables pour bien se placer dans les rankings et la compétition internationale, pour attirer étudiants solvables et professeurs compétitifs, pour obtenir des mandats de recherche et d'expertise, pour récolter des fonds auprès de sponsors et mécènes. Autant de réflexes et de comportements typiques des entreprises globalisées plutôt que des hautes écoles de culture régionale chez lesquelles on n'observe en revanche pas trace de la moindre intention de renoncer au chacune pour soi, encore moins d'une aspiration à une définition

commune des conditions d'acceptation des «contributions provenant de l'économie privée».

Et même si, en Europe tout au moins, le financement de la formation supérieure incombe toujours en majeure partie aux collectivités publiques, les hautes écoles se conforment de plus en plus au modèle de l'université-entreprise. A ce jeu à haut risque ne peuvent jouer que des autorités académiques lucides et fermes et des communautés universitaires animées par une conviction d'ensemble, plutôt que divisées par des *a priori* idéologiques peu opérationnels ou, plus pervers encore, par de vaines querelles et des rivalités de personnes.

# Vaud: la durabilité façon radicale

Ce qu'une simple élection complémentaire à la Cour des comptes vaudoise dit des réflexes politiques et des stratégies partisanes

Yvette Jaggi - 23 décembre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24997

A côté des *Genfereien*, les vaudoiseries paraissent moins drolatiques, un peu ramollies, mais tout aussi dommageables sans doute. En tout cas, la récente élection d'un troisième membre de la Cour des comptes du canton de Vaud ne plaide pas pour la dignité des institutions, encore moins pour celle des élus de droite au Grand Conseil.

En 2003, la nouvelle
Constitution vaudoise instituait
une Cour des comptes, autorité
indépendante composée de
cinq magistrats et destinée à
compléter le Contrôle cantonal
des finances (CCF), partie
intégrante de l'administration.
Faute d'avoir d'emblée défini
les champs de compétences de
ces deux instances,
l'application de la loi du 21
novembre 2006 sur la Cour des
comptes a posé des problèmes

que de sourdes résistances n'ont pas aidé à régler. Pour clarifier le tout, il a donc fallu en passer par une révision de l'article 166 de la Constitution vaudoise, promptement adopté le 9 juin dernier par 95% des votants. Cette approbation massive ouvrait la voie à deux lois approuvées par le Grand Conseil le 12 mars 2013.

Or, tandis que le texte concernant le CCF, érigé à son tour en autorité indépendante, entrait en vigueur moins d'un mois après la votation, la nouvelle loi sur la Cour des comptes ne développera ses effets qu'en mars 2014, avec l'entrée en fonction de cette autorité dans sa nouvelle composition, réduite de cinq à trois magistrats.

Selon la volonté communément proclamée par le Conseil d'Etat et les députés, cette réduction devait permettre d'en finir avec l'élection de représentants des partis et privilégier celle de personnes rompues à l'exercice de l'audit et du contrôle de «l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la performance, en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience et de durabilité, et subsidiairement du respect des principes de légalité et de régularité».

Voilà qui exige une expertise peu commune, expressément souhaitée dans l'annonce de mise au concours du poste publiée en octobre dernier. Il s'agissait de trouver le «troisième homme» de la Cour des comptes, appelé à rejoindre les deux magistrates sortantes, Eliane Rey (PLR, ancienne conseillère municipale de